ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 64168

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la réunion qui s'est tenue au quai d'Orsay le 3 septembre 2014, en présence du ministre de l'intérieur, sur le sort des chrétiens d'Irak. Cette réunion a rassemblé des représentants de l'église catholique et des communautés chrétiennes d'Orient ainsi que plusieurs personnalités et avait pour objet de faire le point sur la menace grave que fait peser l'État islamique sur les minorités en Irak. Lors de ces échanges, il a indiqué que la France avait acheminé 59 tonnes de fret humanitaire à Ebril et procèdera dans les tout prochains jours à de nouvelles livraisons. L'Union européenne aurait quant à elle mis en place un pont humanitaire ayant permis d'acheminer 57 millions d'euros d'aide. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel type d'aide est ainsi apporté aux minorités religieuses d'Irak. Il lui demande également si, outre cette aide à caractère humanitaire, la livraison d'armes aux Kurdes, qu'avait annoncée la France afin de les aider à repousser les combattants de l'État islamique, a été réalisée et si d'autres actions sont envisagées par la France pour assurer sur place la sécurité des chrétiens d'Orient. Car c'est bien la vie et la sécurité de ces minorités qui sont en jeu.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie, en Jordanie ou en Israël et en Palestine. La situation en Irak est d'une extrême gravité et d'une ampleur inédite. La France soutient l'Etat irakien dans sa lutte contre le terrorisme, tout en rappelant aux autorités leurs obligations s'agissant du respect du droit international humanitaire et du droit des réfugiés. La France a affrété quatre vols humanitaires et 77 tonnes d'aide à destination du Kurdistan irakien dès le mois d'août, représentant une valeur de 1,3 M€, et poursuit son action humanitaire en Irak. Elle a par ailleurs débloqué, sur les sept premiers mois de l'année 2014, 1,2 M€ d'aide humanitaire au profit des déplacés internes présents dans les gouvernorats de Dohuk et de Ninive ainsi que des réfugiés syriens. Les projets retenus sont actuellement mis en oeuvre par des ONG françaises ainsi que par le Programme alimentaire mondial. Ce sont donc au total près de 2,5M€ qui ont été mobilisés. La priorité de la France est de créer les conditions du maintien des minorités dans leur pays. C'est là que se trouve leur avenir. Néanmoins, devant la gravité de la situation, la France a décidé de favoriser l'accueil de réfugiés irakiens. Les consulats à Erbil et Bagdad ainsi que l'OFPRA et l'OFII sont mobilisés dans le cadre des procédures accélérées pour favoriser l'accueil de ces réfugiés irakiens. Au niveau des Nations unies, la France s'est mobilisée pour accélérer l'adoption de la résolution 2170 le 15 août dernier, sous chapitre VII de la Charte. Cette résolution prévoit tout un dispositif pour lutter contre Daech (EIIL) notamment pour assécher les financements, sanctionner les personnes et éviter l'extension de la menace. Cette première initiative de la

France a mobilisé la communauté internationale et renforcé l'efficacité de la lutte contre l'« État islamique », qui a montré toute son horreur au cours des dernières semaines - notamment avec l'exécution des deux journalistes américain et du travailleur humanitaire britannique. Le ministre des affaires étrangères et du développement international s'est rendu à Bagdad et à Erbil le 10 août dernier et le Président de la République le 12 septembre pour manifester le soutien et la solidarité de la France à l'Irak. C'est dans le but de mobiliser la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme de Daech en Irak, de protéger les populations civiles et de rétablir l'Etat de droit sur l'ensemble du territoire irakien que la France a organisé la conférence internationale de Paris sur la paix et la sécurité en Irak du 15 septembre.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64168
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 septembre 2014, page 7558
Réponse publiée au JO le : 14 octobre 2014, page 8593